

**Département d'histoire de l'art
et d'études cinématographiques
Faculté des arts et des sciences**

Professeure ou professeur d'histoire de l'art

Le Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques sollicite des candidatures pour occuper un poste à temps plein de professeure ou de professeur d'histoire de l'art avec une spécialisation en histoire de l'art de la première moitié du XXe siècle. Le poste est ouvert au rang d'adjoint ou d'agrégé. Un intérêt de recherche et/ou de l'expérience d'enseignement dans un second champ constitueraient un atout.

Fonctions

Le candidat retenu sera appelé à enseigner aux trois cycles, à encadrer des étudiants aux études supérieures, à poursuivre des activités de recherche, de publication et de rayonnement ainsi qu'à contribuer aux activités de l'institution.

Exigences

- Doctorat en histoire de l'art.
- Dossier de publications et de recherche dans la période concernée
- Expérience dans l'enseignement universitaire dans la période concernée
- Expérience de responsabilités administratives universitaires
- Maîtrise de la langue française.

Traitement

L'Université de Montréal offre un salaire concurrentiel jumelé à une gamme complète d'avantages sociaux.

Entrée en fonction

Le ou à partir du 1^{er} août 2014.

Clôture du concours

Le dossier de candidature, constitué d'une lettre de motivation, d'un curriculum vitæ, d'un choix de trois publications ou de travaux de recherche récents et d'évaluations d'enseignement, doit parvenir à l'adresse ci-dessous au plus tard le 28 février 2014.

Trois lettres de recommandation devront également être expédiées, sous pli séparé, à la même adresse que le dossier :

Madame Silvestra Mariniello, directrice
 Université de Montréal
 Pavillon Lionel-Groulx
 Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques
 C. P. 6128, succursale Centre-ville
 Montréal (Québec) H3C 3J7 Canada

Les personnes intéressées trouveront des renseignements sur le Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques en consultant le site Web à l'adresse suivante :
www.histart.umontreal.ca.

*** Politique linguistique de l'Université de Montréal**

L'Université de Montréal est une université québécoise de langue française, à rayonnement international. Dans le cadre du renouvellement de son corps professoral, elle intensifie le recrutement des meilleurs spécialistes dans le monde et s'assure par ailleurs, conformément à la Politique linguistique de l'Université de Montréal

[http://secretariatgeneral.umontreal.ca/fileadmin/user_upload/secretariat/doc_officiels/reglements/adm_inistration/adm10-34_politique-linguistique.pdf], que les professeurs qu'elle recrute qui ne maîtrisent pas le français à leur entrée en fonction bénéficient d'un programme de soutien à l'apprentissage de la langue française.

Privilège de confidentialité des candidatures

Les procédures de nomination en vigueur à l'Université de Montréal prévoient que tous les dossiers de candidature peuvent être consultés par les membres de l'Assemblée des professeurs. Toute personne désirant que sa candidature demeure confidentielle jusqu'à l'établissement de la liste restreinte de recrutement (candidats retenus pour entrevue) est priée de le mentionner dans sa lettre de motivation.

Programme d'accès à l'égalité en emploi

*L'Université de Montréal souscrit au programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques, les personnes handicapées et les autochtones à poser leur candidature. Nous invitons tous les candidats à remplir le formulaire d'accès à l'égalité en emploi, disponible à l'adresse suivante :
http://www.drh.umontreal.ca/documents/bpe/bpe_pae/formulaire_PAEE_bpe.pdf et à le joindre à leur dossier de candidature. Nous assurons de la confidentialité des informations recueillies qui ne seront utilisées qu'à des fins statistiques pour l'accès à l'égalité, conformément à l'article 18,1 de la Charte des droits et libertés de la personne.*

Exigences en matière d'immigration

Conformément aux exigences prescrites en matière d'immigration au Canada, cette annonce s'adresse en priorité aux citoyens canadiens et aux résidents permanents.